



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Pôle développement économique et durable
Affaire suivie par : Delphine ROMMELAERE
03 21 11 12 29
delphine.rommelaere@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le 5 octobre 2021

Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2021 au S.M.F.M. Comité de Suivi de Site (CSS) du centre de valorisation énergétique (CVE) FLAMOVAL présidé par Monsieur Guillaume THIRARD, sous-préfet de Saint-Omer

Présents :

- M. Paul-Loup TRONQUOY, président du Syndicat Mixte Flandres Morinie (SMFM) ;
- M. Gilles GAUTIER, directeur du centre de valorisation énergétique Flamoval ;
- M. Gontran JOLY, ingénieur, SMFM ;
- Mme Aurélie BARRET, bureau d'études Kali`Air ;
- M. Thierry GUERVILLE, inspecteur de l'environnement, unité territoriale du littoral, DREAL Hauts de France ;
- M. Thomas VANDEWALLE, inspecteur de l'environnement, unité territoriale du littoral, DREAL Hauts de France ;
- Mme Françoise VASSEUR, déléguée aux politiques environnementales de la communauté d'agglomération du pays de Saint -Omer (CAPSO) ;
- M. Benoît ROUSSEL, maire d'Arques ;
- M. Louis CAINNE, maire de Wardrecques ;
- Mme Fabienne LEDOUX, secrétaire de mairie de Renescure ;
- M. Casimir LETELLIER, adjoint au maire de Clairmarais ;
- M. Benoît AGEORGES, maire de Campagnes-les-Wardrecques ;
- M. Philippe RICHARD, président de l'association pour la protection de la santé des habitants de Saint-Omer (APSH) ;
- M. Hervé LAMBRECHT, représentant de l'association de défense de l'environnement de Lynde (ADELE) ;
- M. Gautier TANFIN, riverain ;
- M. David LENGAGNE, commandant, adjoint au chef du groupement prévision du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- M. Jean-Noël BIREAU, pompier au centre de secours de Saint-Omer ;
- M. Christophe NAVET, responsable administratif et financier, S.M.FM ;
- Mme Emma PRUDHOMME, cheffe du pôle développement économique et durable, sous-préfecture de Saint-Omer ;



- Mme Delphine ROMMELAERE, chargée du développement durable, sous-préfecture de Saint-Omer ;

Représentés :

- M. Jacques WIDENT , président de l'association " les riverains du Smetz " représenté par M. Philippe RICHARD.

Excusés :

- M. Laurent CAUX, chargé de mission territorial, direction départemental des territoires et de la mer ;
- Mme Céline DERHILLE, adjointe au responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires, agence régionale de santé ;
- Mme Ludivine DROUVIN, ingénieur méthode QHSE du CVE ;
- Mme Hélène FAYEULLE, 1ère adjointe, mairie d'Arques ;

M. le Sous-préfet salue l'ensemble des participants et les remercie d'être présents. Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- approbation du compte-rendu du CSS du 13 novembre 2020 ;
- bilan d'activité 2020 ;
- bilan annuel de surveillance environnementale 2020 - 2021 ;
- questions diverses.

Les membres du bureau ont été consultés pour l'élaboration de cet ordre du jour et la tenue d'une réunion du bureau. Aucune réunion de bureau préalable n'a été tenue.

Les documents préparatoires à cette séance ont été transmis préalablement par voie dématérialisée à l'ensemble des membres de la C.S.S. dans les délais requis.

I - Approbation du compte-rendu de la CSS du 13 novembre 2020

M. le Sous-préfet demande aux membres s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière CSS du 13 novembre 2020.

M. LETELLIER (mairie de Clairmarais) indique que sa proposition de corroborer les mesures des Nox avec les données du réseau de surveillance ATMO, n'est pas mentionnée dans le compte-rendu.

M. le sous-préfet indique aux membres du CSS que :

- sur la question de la forte présence de métaux ferreux en entrée du CVE : le SMFM a alerté les syndicats de collecte afin de mettre en place une campagne de sensibilisation des citoyens en s'appuyant sur les ambassadeurs du tri. Le SMFM a également mis en ligne, sur son site internet, une plaquette expliquant la nécessité de recycler les métaux. M. TRONQUOY (SMFM) propose un focus sur les teneurs en métaux ferreux pour 2022.

Le docteur RICHARD (APSH) souligne la nécessité de communiquer auprès des usagers précisant qu'il n'y a pas eu de communication sur le réseau dont il dépend.

Mme VASSEUR (CAPSO) et M. ROUSSEL (Arques) s'engagent à relayer le sujet auprès du syndicat collecteur intervenant sur leur territoire afin d'intensifier la campagne de sensibilisation.

- sur la question du traitement des déchets hospitaliers d'origine humaine dans le circuit des ordures ménagères : l'ARS, renvoie au guide "élimination des déchets d'activités de soins à risques" en ligne sur le site du ministère des solidarités HTTPS://solidaritessante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Dasri_BD.pdf. L'ARS précise par ailleurs qu'elle réalise des inspections régulières dans les établissements de santé des HDF afin de vérifier qu'ils disposent d'une organisation efficace pour gérer et maîtriser en permanence le risque lié à ces déchets.

Le Dr RICHARD indique que sa préoccupation concerne les déchets irradiants, émis par des patients n'étant plus en milieu hospitalier. M. GAUTIER (CVE) suggère qu'une communication soit faite auprès des établissements hospitaliers afin qu'ils sensibilisent les patients aux risques liés à ces déchets. Il précise par ailleurs que ces déchets ne sont pas nombreux, seuls 5 camions ont été détectés avec une source de radioactivité sur l'année 2020. Dès qu'un camion radioactif est identifié, il est isolé durant 24 h. Si la radioactivité est toujours présente au bout de cette période, le déchet radioactif est recherché dans le chargement et stocké dans un local dédié jusqu'à ce que le taux de radiation permette l'incinération sans risque de dispersion dans l'atmosphère.

Le comité valide le compte-rendu de la CSS du 13 novembre 2020, amendé de la remarque de M. LETELLIER.

II - Présentation du bilan d'activités 2020

M. GAUTIER présente le bilan d'activités de l'année 2020.

Il ressort les observations suivantes :

- la production d'électricité du syndicat est supérieure à celle de 2019. Les tests de livraison de vapeur vers la cartonnerie de Gondardennes se sont poursuivis ;

- sur le dépassement de la valeur limite de dioxines (octobre 2020) fixée par arrêté préfectoral du 30 septembre 2014, ayant donné lieu au courrier du 12 mars 2021, M. JOLY (SMFM) ajoute que des coupures électriques se sont superposées à une période d'arrêt pour maintenance programmée, intensifiant la concentration de dioxines suite à plusieurs arrêts et redémarrage de l'installation. Pour le reste de l'année, les émissions atmosphériques se situent toutes en dessous des seuils fixés par l'arrêté préfectoral.

- suite à l'inspection réalisée par la DREAL le 26 novembre 2020, il est demandé à Flamoval de :

- définir et présenter à l'administration un indicateur fiable de la quantité de charbon actif injectée dans son traitement des fumées. Un indicateur basé sur le débit de la vis d'injection de ce réactif a été mis en place par l'exploitant ;
- de réfléchir à l'amélioration de ses rapports en détaillant les motifs d'indisponibilité des dispositifs de mesures des émissions atmosphériques. L'exploitant propose d'intégrer les explications dans la rubrique " incidents de fonctionnement " du rapport mensuel transmis à la DREAL.

III – Surveillance environnementale 2020-2021

Mme BARRET (bureau d'études Kali'Air) présente les résultats de la surveillance environnementale autour du site.

Elle rappelle que le bureau a procédé à :

- deux campagnes de mesure de la qualité de l'air (jauges OWEN) en septembre – novembre 2020 puis en avril – mai 2021.
- Aucun dépassement des valeurs-guides allemandes n'a été observé.

- deux campagnes de biosurveillance Ray Grass en octobre – novembre 2020 puis en avril – mai 2021.
Les concentrations mesurées : - en PCDD/F sont assez faibles ;
- en métaux lourds ne montrent pas de teneur particulière.
- deux campagnes de mesure de composés organiques volatils (tubes passifs) en septembre – octobre 2020 puis avril – mai 2021.
Les concentrations mesurées sont globalement faibles et ne présentent aucun dépassement.

IV – Questions diverses

M. RICHARD relève l'absence de données concernant les piézomètres. L'exploitant les fournira, elles seront jointes au compte-rendu du comité.

Il est rappelé que la conductivité est supérieure à la valeur de référence sur le piézomètre n°3 depuis le début de la surveillance et ce de manière constante d'une année sur l'autre. M. GUERVILLE (DREAL), explique que des analyses complémentaires ont été réalisées par le bureau d'étude Kaliès, en août 2021, afin de déterminer l'origine de cette conductivité élevée. Elles ont révélé une conductivité importante sur les 3 piézomètres du site. La présence de chlorures et de sulfates, probablement liée aux activités agricoles est notée. Il indique par ailleurs que les taux de métaux lourds sont faibles, excepté pour le manganèse qui est, par ailleurs, utilisé pour le traitement des pommes de terre. Ces phénomènes ne sont pas en lien avec l'activité de Flamoval selon les conclusions de l'analyse du bureau d'étude, car ils sont retrouvés en amont et en aval du site. M. GAUTIER précise également que les piézomètres ne sont pas placés dans la nappe phréatique utilisée dans le cadre des captages d'eau potable. M. GUERVILLE ajoute qu'il n'y a pas de captage d'eau potable à proximité de l'installation qui est située dans une zone industrielle et que l'eau potable est prélevée dans une autre nappe plus profonde.

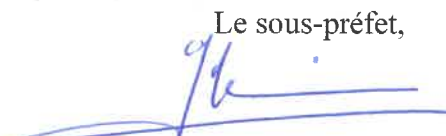
M. LETELLIER souhaite revenir sur les émissions atmosphériques et plus particulièrement sur la mesure des particules fines PM 2,5. Il évoque la condamnation dont l'État a fait l'objet et fait référence au PCAET de la CAPSO dont l'un des objectifs est de réduire la pollution atmosphérique. Il souhaiterait que ces mesures soient réalisées et comparées aux mesures ATMO.

M. le sous-préfet indique que cette analyse n'est pas réglementairement prévue et qu'elle ne sera réalisée que si l'exploitant est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, le sous-préfet remercie les membres du comité et lève la séance.

Durée 2h00.

Le sous-préfet,



Guillaume THIRARD

Validé par :

DREAL : le 05/10/2021